



COMPTES 2024



COMPTE 2024 DE LA MUNICIPALITÉ

AVEC MESSAGE INTRODUCTIF

TABLE DES MATIERES

COMPTES 2023 DE LA MUNICIPALITE

	Pages
Convocation – ordre du jour	1
Présentation des résultats	2
Message introductif	3-16
Aperçu du compte de résultats et investissements	17
Compte de résultats échelonné	18
Aperçu du bilan	19
Tableau de flux de trésorerie	20
Compte de résultats selon les tâches	21
Compte de résultats selon les natures	22
Compte des investissements selon les tâches	23
Compte des investissements selon les natures	24
Tableau des crédits complémentaires et supplémentaires	25
Rapport succinct de l'instance de révision des comptes	26-27
Principes comptables	28-32
Annexes au bilan	33-37



COMMUNE D'ARDON

Place Saint-Jean
CH-1957 Ardon
Tél. 027 305 15 85
Fax 027 305 15 82
administration@ardon.ch



Convocation

L'assemblée primaire est convoquée en séance

le lundi 16 juin 2025, à 19h30, à la Pontaise

avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée primaire
(ce procès-verbal peut être consulté au bureau communal, durant les heures d'ouverture)
2. Présentation des comptes municipaux 2024
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes municipaux 2024
5. Nomination de l'organe de révision pour la période législative
6. Présentation et approbation du règlement sur l'eau d'irrigation
7. Divers.

Conformément à l'art. 14 de la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004, le nouveau règlement sur l'eau d'irrigation peut être obtenu auprès du bureau communal ou consulté sur le site www.ardon.ch durant les 20 jours précédant l'assemblée. Dans le même délai et conformément à l'art. 15 (LCo), les comptes et les pièces à l'appui peuvent être consultés au bureau communal.

Le Président

Le Secrétaire

P.-M. Broccard

J.-M. Roh



Ardon, le 27 mai 2025

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	14'213'796	14'487'500	14'690'914
Revenus financiers	+ CHF	18'288'613	15'112'700	18'895'904
Marge d'autofinancement	= CHF	4'074'817	625'200	4'204'990
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+ CHF	4'074'817	625'200	4'204'990
Amortissements planifiés	- CHF	2'443'920	2'440'000	2'815'950
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	341'042	240'200	351'506
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	18'510	52'900	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	1'250'000	-	500'000
Excédent de charges	= CHF	-	2'002'100	-
Excédent de revenus	= CHF	58'364	-	537'533
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	8'337'228	3'798'300	6'205'837
Recettes	- CHF	1'578'308	577'500	483'887
Investissements nets	= CHF	6'758'920	3'220'800	5'721'950
Financement				
Marge d'autofinancement	+ CHF	4'074'817	625'200	4'204'990
Investissements nets	- CHF	6'758'920	3'220'800	5'721'950
Insuffisance de financement	= CHF	2'684'103	2'595'600	1'516'961

Message introductif

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, le Conseil municipal a l'honneur de présenter les comptes 2024 de la Municipalité, adopté en séance du Conseil municipal du 8 mai 2025 et soumis à l'approbation de l'assemblée primaire du 16 juin 2025.

Remarques générales :

Suite à la modification de l'OGFCo par le Conseil d'Etat le 24 février 2021, les communes valaisannes doivent établir leurs états financiers dès le budget 2022 selon les normes comptables MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération). Cette évolution a pour objectif d'améliorer la transparence et la comparaison des états financiers entre les communes, en tenant compte du nouveau modèle comptable de la Confédération, ainsi que des normes comptables internationales du secteur public.

L'analyse du compte de résultats se concentre sur les principaux écarts entre les comptes et le budget 2024. Afin d'apporter plus de clarté et de transparence, il est fait référence aux comptes 2023 sur les différences exposées demandant une appréciation plus précise.

Les tableaux ainsi que les commentaires insérés reprennent les données des comptes et sont arrondis et mentionnés au franc.

Dans le cadre de l'application du MCH2, le Conseil municipal a fixé le seuil d'activation des dépenses d'investissements nets à CHF 15'000. Les dépenses inférieures à ce seuil sont enregistrées dans le compte de fonctionnement.

En Suisse, l'inflation s'est établie, en 2024, à 1,1%.

Aperçu général :

Le résultat de l'exercice 2024 s'établit à CHF 537'533 et dégage une marge d'autofinancement de CHF 4'204'990.

Par rapport au budget 2024, les charges financières de CHF 14'690'914 ont pu être contenues et augmentent de 1,4 %. Par rapport au compte 2023, elles progressent de 3,4 %.

Les revenus financiers s'élèvent à CHF 18'895'904, en progression de 3,3 % en rapport au compte 2023.

Après comptabilisation des amortissements pour CHF 2'815'950, des attributions pour CHF 351'506 sur les fonds et financements spéciaux et une attribution à la réserve de politique budgétaire de CHF 500'000, les fonds propres augmentent de CHF 1'389'039 pour une fortune nette au bilan de CHF 16'050'789.

Avec un total de dépenses de CHF 6'205'837 et un total de recettes de CHF 483'887, le compte des investissements présente un résultat net de CHF 5'721'950 et laisse apparaître une insuffisance de financement de CHF 1'516'961.

Selon les indicateurs de l'Etat du Valais, la dette nette par habitant de CHF 2'911 en 2023 s'élève à CHF 3'206 par habitant en 2024.

Ces bons résultats des finances municipales s'expliquent par des revenus biens supérieurs aux attentes et une politique de gestion adéquate de l'inflation sur les charges de fonctionnement.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	14'213'796	14'487'500	14'690'914
Revenus financiers	+ CHF	18'288'613	15'112'700	18'895'904
Marge d'autofinancement	= CHF	4'074'817	625'200	4'204'990
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+ CHF	4'074'817	625'200	4'204'990
Amortissements planifiés	- CHF	2'443'920	2'440'000	2'815'950
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	341'042	240'200	351'506
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	18'510	52'900	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	1'250'000	-	500'000
Excédent de charges	= CHF	-	2'002'100	-
Excédent de revenus	= CHF	58'364	-	537'533
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	8'337'228	3'798'300	6'205'837
Recettes	- CHF	1'578'308	577'500	483'887
Investissements nets	= CHF	6'758'920	3'220'800	5'721'950
Financement				
Marge d'autofinancement	+ CHF	4'074'817	625'200	4'204'990
Investissements nets	- CHF	6'758'920	3'220'800	5'721'950
Insuffisance de financement	= CHF	2'684'103	2'595'600	1'516'961

Compte de résultat échelonné

La recommandation no 4 sur la présentation du compte de résultat prévoit deux niveaux de résultat. Le premier renseigne sur le résultat opérationnel (exploitation et financement) et le deuxième sur le résultat extraordinaire. Le résultat total du compte modifie l'excédent ou le découvert au bilan. Les imputations internes ne sont pas présentées et les attributions et prélèvements sur les fonds figurent dans le premier niveau.

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	4'199'997	4'447'700	4'528'589
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	3'077'320	2'918'500	3'105'701
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	2'314'355	2'317'000	2'693'638
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	341'042	240'200	351'506
36 Charges de transferts	CHF	6'334'281	6'589'600	6'421'609
Total des charges d'exploitation	CHF	16'266'995	16'513'000	17'101'042
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	11'478'437	8'853'000	11'652'825
41 Patentes et concessions	CHF	397'855	345'000	550'157
42 Taxes	CHF	2'969'439	2'989'900	3'282'701
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	18'510	52'900	-
46 Revenus de transferts	CHF	2'549'622	2'132'500	2'285'756
Total des revenus d'exploitation	CHF	17'413'864	14'373'300	17'771'439
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		1'146'868	-2'139'700	670'397
34 Charges financières	CHF	262'477	228'600	267'407
44 Revenus financiers	CHF	423'973	366'200	634'543
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	161'496	137'600	367'136
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	CHF	1'308'364	-2'002'100	1'037'533
38 Charges extraordinaires	CHF	1'250'000	-	500'000
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-1'250'000	-	-500'000
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	58'364	-2'002'100	537'533

Charges et revenus du compte d'exploitation

La présentation du compte d'exploitation appelle les commentaires généraux suivants :

- Les provisions sur les impôts des personnes physiques lors de l'exercice 2023 se trouvent largement sous-estimées. Un effet post-covid, la bonne tenue de l'économie et les effets inflationnistes ont permis de dégager des rentrées fiscales bien supérieures aux attentes sur les taxations 2022 notifiées en 2024. Cette embellie se répercute sur les provisions de taxations 2023 et 2024. Elle dégage une augmentation de revenus de CHF 2'381'527 par rapport au budget et de CHF 200'441 en comparaison à l'exercice précédent.
- Les impôts sur les personnes morales ont engrangé également des recettes plus conséquentes que prévues au niveau du budget 2024 de CHF 411'078 et une diminution des revenus en rapport au compte 2023 de CHF -28'173.
- Les amortissements sont en augmentation de CHF 375'950, dus principalement au renchérissement et aux travaux complémentaires validés par le crédit d'engagement complémentaire à fin 2023 sur le Centre de Cordé.

Les commentaires suivants sont à relever sur les charges de fonctionnement :

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
30 Charges de personnel	4'199'997	4'447'700	4'528'589

Les charges de personnel s'établissent à CHF 4'528'589, en hausse de 1,8% par rapport au budget 2024, et de 7,8% par rapport à 2023. La part d'inflation reportée sur les salaires en 2024 s'élève à 1,7 %.

Le nombre de personnes employées au 31 décembre 2024 est de 71 collaborateurs, dont 6 apprentis, correspondant à 51,8 équivalent plein temps (EPT), soit une augmentation de 1,4 EPT.

La direction d'école, suite à l'augmentation des élèves et en accord avec le service de l'enseignement du canton, a été dotée d'un nombre d'heures plus important que prévu au budget 2024 pour CHF 37'819.

La croissance des charges de personnel des structures d'accueil se montent à CHF 43'888 en rapport au budget 2024 et à CHF 221'719 en rapport à 2023. Ce renforcement de l'encadrement marqué fait suite au succès rencontré par une augmentation importante de la fréquentation d'utilisation de l'offre, proposée aux parents pour les enfants du village, dès la rentrée d'août 2023.

L'augmentation des coûts des travaux publics s'explique en grande partie par la diminution des charges de la conciergerie enregistrées sous le dicastère des écoles pour CHF 48'280.

Dès octobre 2024, un renforcement de l'administration du service des constructions a été mis en place afin de répondre à la demande croissante des tâches y relatives.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
31 Charges de biens et services et d'exploitation	3'077'320	2'918'500	3'105'701

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation de CHF 3'105'701 sont en augmentation avec les comptes 2023 et contenues par rapport au budget 2024 hors éléments spéciaux.

En 2024, la diminution des frais de la réception de la Présidence du Grand Conseil de mai 2023 se répercute sur les comptes par une économie de CHF 140'205. Elle est partiellement compensée par les frais de manifestation, spectacle et inauguration de la nouvelle salle de gymnastique sous le dicastère de la formation, pour CHF 55'214 en rapport au budget 2024, et CHF 64'217 avec l'année 2023.

La provision pour pertes sur créances a fait l'objet d'une adaptation de CHF 191'000 en 2023. Pour 2024, la provision existante au bilan couvre l'entier des risques de contentieux. La diminution des charges en rapport à budget 2024 s'élève à CHF 67'195.

Le surcoût des prestations de tiers sur l'eau potable provient du remplacement d'un déshumidificateur au réservoir de Péteille pour CHF 9'371 et de la gestion de la facturation de l'eau potable par Genedis pour CHF 35'560.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'314'355	2'317'000	2'693'638

Les amortissements du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 2'693'638.

Leur augmentation est justifiée par le crédit d'engagement complémentaire demandé lors de l'Assemblée primaire de fin 2023 sur le complexe du Centre de Cordé. Elle correspond plus ou moins à l'inflation et au surcoût d'un tel projet dans le cadre de la différence de 10% en rapport aux devis retenus.

Les amortissements effectués en 2024 dépassent le budget 2024 de CHF 343'931 et de CHF 331'940 pour les amortissements de l'exercice 2023.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
36 Charges de transferts	6'334'281	6'589'600	6'421'609

Les charges de transferts s'établissent à CHF 6'421'609 en augmentation par rapport au compte 2023 et en diminution par rapport au budget 2024.

L'augmentation de l'utilisation prévue en 2024 du placement des enfants par l'association des parents d'accueil de jour s'est répercutée sur les structures d'accueil, d'où une économie de CHF 55'034.

Les contributions à l'aide sociale sont en hausse en rapport à l'exercice 2023 pour CHF 187'220, mais en deçà des prévisions inscrites au budget 2024 pour CHF -114'109.

La provision créée en 2023 sur l'impôt des immeubles bâtis est dissoute en 2024. Il en ressort une différence avec le budget 2024 de CHF 79'726 et de CHF 230'417 en rapport à l'exercice 2023.

Les commentaires suivants sont à relever sur les revenus de fonctionnement :

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
40 Revenus fiscaux	11'478'437	8'853'000	11'652'825

Le total des revenus fiscaux est de CHF 11'652'825 et affiche une hausse de CHF 174'388 par rapport au compte 2023 ou, en pourcent, une hausse de 1,5 %.

Pour les personnes physiques,

l'impôt sur le revenu a augmenté de CHF 322'836 en rapport à l'exercice 2023 et de CHF 1'718'352 en rapport au budget 2024. De meilleures rentrées fiscales sur l'année de taxation 2022 en 2024, répercutées sur les estimations pour les années de taxation 2023 et 2024, expliquent cette augmentation importante des recettes.

Sur la fortune, l'augmentation s'élève de CHF 126'689 par rapport au budget 2024, mais se rétracte de CHF 218'327 par rapport aux comptes 2023.

L'impôt à la source s'apprécie également de CHF 166'910 en rapport au budget 2024 et de CHF 102'754 avec l'exercice 2023. Un versement supplémentaire a été effectué à fin 2024 par le canton pour CHF 268'313.

Les autres impôts sur les personnes physiques subissent des variations tangibles en 2024 qui s'explique par un marché de l'immobilier en bonne santé et des impôts perçus sur les successions :

- Impôt sur les gains immobiliers CHF + 248'046
- Impôt sur les successions et donations CHF + 58'030

Pour les personnes morales,

les impôts évoluent ainsi par rapport au budget 2024 de :

- Impôt sur les bénéfices CHF + 366'111
- Impôt sur le capital CHF + 51'448
- Impôt foncier sur l'outil de production CHF - 6'481

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
41 Patentes et concessions	397'855	345'000	550'157

L'augmentation des revenus des redevances électriques, composées des prestations aux collectivités publiques (PCP), s'explique par la réception d'un solde final 2023 non prévu et d'un montant plus important reçu sur 2024 pour CHF 113'812, supérieur aux prévisions du budget 2024, et, pour CHF 144'336 en rapport aux comptes 2023.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
42 Taxes	2'969'439	2'989'900	3'282'701

Les revenus de taxes s'établissent à CHF 2'282'701.

La participation des parents pour les structures d'accueil de CHF 949'558 est plus importante de CHF 193'058 en rapport au budget 2024 et de CHF 104'733 en rapport au compte 2023. Le nombre d'heures de garde et d'enfants gardés sont encore en progression.

Le remboursement des avances communales pour les aides sociales est en augmentation de CHF 28'376 avec le compte 2023 et en baisse par rapport aux prévisions du budget 2024 pour CHF -152'421. Elles se montent à CHF 237'579 pour l'exercice 2024.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
46 Revenus de transferts	2'549'622	2'132'500	2'285'756

Les revenus de transferts sont de CHF 2'285'756 en diminution par rapport au compte 2023 et en augmentation en comparaison au budget 2024.

Les subventions cantonales pour les salaires de la crèche, de la nurserie et de l'UAPE se sont révélées plus importantes de CHF 75'516 en rapport au budget 2024 et de CHF 106'728 en rapport au compte 2023 pour s'établir à CHF 444'716.

La subvention fédérale supplémentaire obtenue en 2023 de CHF 95'046 concernait un montant octroyé une seule fois sur l'augmentation du nombre de places prises en compte dans le calcul des subventions à recevoir.

La péréquation financière 2024 s'établit à CHF 1'229'488 en ligne avec le budget et en baisse de CHF 263'445 en comparaison à l'année précédente. L'accroissement des recettes fiscales sur les personnes morales et physiques expliquent cette diminution.

Financements spéciaux

Les services des fonds et des financements spéciaux propres ont l'obligation de s'autofinancer sur une période de 8 ans.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	341'042	240'200	351'506

L'attribution aux financements spéciaux pour les dépenses futures s'élèvent à :

- CHF 94'770 pour l'eau potable
- CHF 247'844 pour les eaux usées
- CHF 8'892 pour les déchets urbains

Eau potable

Le nouveau règlement sur l'eau potable entré en vigueur au 28 janvier 2022, tient encore compte des dispositions transitoires. Il ressort du bilan un excédent de financement inscrit sous les fonds propres de CHF 385'294. Ce montant servira au renouvellement des infrastructures de filtration et d'amenée d'eau potable aux usagers.

Eaux usées

La réserve de financement sur les eaux usées au bilan à fin 2024 s'élève à CHF 682'625. Cet excédent est destiné au renouvellement du réseau d'égouts et des infrastructures de purification des eaux.

Déchets urbains

La réserve de financement sur les déchets urbains reste stable au bilan et s'élève à CHF 212'946 à fin 2024.

La décision du Conseil municipal de rétrocéder un montant de CHF 19 par ménage sur la taxe de base du règlement sur le traitement des déchets coure toujours pour l'exercice 2024.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
45 Prélèvements de fonds et financements spéciaux	18'510	52'900	-

Il n'y a pas de prélèvements aux financements spéciaux en 2024.

Charges financières

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
34 Charges financières	262'477	228'600	267'407

Les marges d'autofinancement favorables, CHF 3'974'261 en 2022, CHF 4'074'817 en 2023 et CHF 4'204'990 en 2024 ont permis de contenir le besoin de recourir à l'emprunt.

L'augmentation modérée du financement par la dette s'élève à CHF 1'855'259 pour des investissements nets de CHF 5'721'950 en 2024.

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
44 Revenus financiers	423'973	366'200	634'543

Les locations sur les biens immobiliers ont rapporté CHF 203'852 en 2024, en ligne avec le budget 2024 et les comptes 2023.

Le 1^{er} acompte sur la vente de l'ancien hôpital de Gravelone a rapporté CHF 123'852. Une compensation de CHF 33'880 a été perçue sur une vente échange de terrain dans la zone industrielle.

Réserve de politique budgétaire

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
38 Charges extraordinaires	1'250'000	-	500'000

Le compte 2024 permet d'inscrire un montant de CHF 500'000 à la réserve de politique budgétaire. Elle s'élève à CHF 3'500'000 à fin 2024.

Recettes et dépenses du compte d'investissement

Tableau du compte de résultat des investissements 2024

Nature des investissements	Dépenses	Recettes	Invest. nets
Véhicule de police	fr. 60'097	0	60'097
CSP lizerne	fr. 21'537	5'099	16'439
PRU - OCAA matériel de crise	fr. 52'208	0	52'208
Total Sécurité publique	133'842	5'099	128'744
CO Derborence	fr. 83'621	76'529	7'091
Ecole primaire mise au norme sismique	fr.		
Ecole primaire mise au norme anti-feu et fenêtres	fr.		
Matériel informatique scolaire	fr. 39'615		39'615
Salle de gym mobiliers et machines de conciergerie	fr. 72'211		72'211
Institutions handicapés/sociales	fr. 20'857		20'857
Total Enseignement et formation	216'304	76'529	139'774
Couvert de la Cerise	fr. 56'167		56'167
Terrain de football éclairage	fr. 97'986		97'986
Total Culture et loisirs	154'154	0	154'154
Participation aux corrections des routes cantonales	fr. 45'364		45'364
Réfection de la rue de Cordé	fr. 315'399		315'399
Total Trafic	360'763	0	360'763
Eau potable Installation des compteurs d'eau	fr. 12'001		12'001
Remplacement de la conduite d'eau de Motelon	fr. 407'876		407'876
Step de Bieudron	fr. 44'732		44'732
Taxes de raccordement eau potable et eaux usées	fr.	152'259	-152'259
Pompe submersible pour la stap	fr. 17'350	0	17'350
Référencement du patrimoine bâti	fr. 20'000		20'000
Correction de la Lizerne	fr. 23'087	0	23'087
Total Protection et aménag. de l'environnement	525'046	152'259	372'787
Participation au projet Rhône 3	fr.		0
Transport de l'eau d'irrigation (galerie au réservoir)	fr. 62'798		62'798
Total Economie publique	62'798	0	62'798
TOTAL DES INVESTISSEMENTS COURANTS	1'452'906	233'887	1'219'020
Nature des crédits d'engagement 2024	Dépenses	Recettes	Invest. nets
Salle de gymnastique	fr. 4'752'931	250'000	4'502'931
Total Enseignement et formation	4'752'931	250'000	4'502'931
TOTAL DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS	6'205'837	483'887	5'721'950

Le volume des investissements bruts atteint CHF 6'205'837, en diminution de CHF 2'131'391 par rapport au compte 2023 et en augmentation de CHF 2'407'537 en rapport au budget 2024.

Les recettes d'investissements s'élèvent à CHF 483'887 en fonction des différents travaux subventionnés et de la participation des tiers.

	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 Ordre et sécurité publics, défense	936'748	14'332	25'000	7'000	133'842	5'099

Le véhicule de police existant a été remplacé pour CHF 60'097 par un véhicule aménagé.

L'Organe de conduite d'appuis et d'assistance (OCAA) a été renforcé par l'achat de matériel pour le Point de rencontre d'urgence (PRU) et sur les moyens de communications en faveur des gestions de crise pour CHF 52'208.

	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 Formation	5'810'238	1'272'500	2'867'300	465'500	4'948'378	326'529

Les investissements en rapport au crédit d'engagement sur le Centre scolaire de Cordé pour les salles de gymnastique s'élèvent à CHF 4'752'931. Il est tenu compte d'une provision de subventionnement du canton encore à recevoir pour CHF 1'000'000.

Du matériel informatique a été acheté pour CHF 39'615. Le budget se trouve dans les comptes de fonctionnement.

Des machines d'entretien pour les salles de gymnastique ont été achetées pour CHF 72'711.

De plus, une participation d'investissement en faveur du CO de Derborence a été versée pour CHF 83'621, compensée en partie par la réception des subventions cantonales. Cet investissement concerne la facture sur le respect des nouvelles normes de sécurité incendie.

	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	245'000	-	154'154	-

Les poteaux et les luminaires au terrain de foot ont été changés pour CHF 97'986.

L'investissement du Couvert de la Cerise chevauche les exercices 2024 et 2025. Il se monte à CHF 56'167 en 2024.

	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
5 Prévoyance sociale	-	-	19'000	-	20'857	-

La part aux institutions pour personnes en situation d'handicap et sociales s'élève à CHF 20'857 en 2024.

	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6 Trafic et télécommunications	559'563	-	160'000	-	360'763	-

La part communale au financement des routes cantonales s'élève à CHF 45'364 pour l'année 2024.

Les coûts de réfection de la rue de Cordé ont été plus importants que prévus. Ils s'élèvent à CHF 315'399. Le Conseil municipal a pris la décision d'effectuer ces travaux de réfection afin d'assurer une plus grande sécurité du trafic.

	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	221'621	291'476	482'000	105'000	525'046	152'259

Les travaux pour le projet de rénovation de la conduite de Motelon sont comptabilisés dans les comptes 2024 pour CHF 407'876.

Les investissements pour l'installation des compteurs d'eau en 2024 s'élèvent à CHF 12'001.

Les taxes de raccordement sur l'eau potable ont rapporté CHF 72'429.

Des investissements ont été entrepris à la station d'épuration intercommunale de Bieudron pour CHF 44'732 et la pompe pour le passage des eaux usées sur le Rhône a été changée pour CHF 17'350.

Les taxes de raccordement sur les eaux usées ont rapporté CHF 79'830.

Des travaux urgents en rapport aux intempéries de fin 2023 ont été nécessaires pour CHF 23'087.

Les travaux de référencement du patrimoine bâti dans le cadre du plan d'aménagement de zone (PAZ) ont été effectués pour CHF 20'000 en 2024.

	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8 Economie publique	809'059	-	-	-	62'798	-

Les travaux finaux d'irrigation de la Combasse, ont été entrepris en 2024 pour CHF 62'798.

Investissement du patrimoine financier

Il n'y a pas eu d'investissements sur le patrimoine financier en 2024.

Politique d'amortissements :

Les amortissements des actifs appartenant au patrimoine administratif (l'ensemble des investissements nécessaires au fonctionnement d'une commune) s'effectuent en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations. Les taux d'amortissement dégressif retenus par le Conseil municipal s'élèvent selon les types d'actifs suivants, pour la période 2022 à 2026, à :

Bâtiments, constructions	:	durée d'utilisation 25 à 50 ans	9 %
Travaux de génie civil	:	durée d'utilisation 40 à 60 ans	8 %
Biens, meubles, machines, véhicules	:	durée d'utilisation 4 à 10 ans	35 %
Autres immobilisations	:	durée d'utilisation 1 à 40 ans	50 %
Subvention d'investissements	:	durée d'utilisation 25 à 50 ans	10 %

La limite d'activation des investissements est fixée à CHF 15'000.

Indicateurs financiers

Aperçu des indicateurs financiers

1. Taux d'endettement net (I1)	2023	2024	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux	90.4%	102.0%	96.2%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	60.3%	73.5%	66.3%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2023	2024	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.1%	0.3%	0.2%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2023	2024	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	110.0%	107.5%	108.7%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2023	2024	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	38.1%	30.4%	34.4%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2023	2024	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	13.8%	15.6%	14.7%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2023	2024	Moyenne
Dette nette l par habitant	2911	3206	3061

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	22.8%	22.8%	22.8%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Les indicateurs financiers servent à analyser l'équilibre budgétaire de la collectivité, la qualité de sa gestion financière et l'importance de son endettement.

Le taux d'endettement passe de bon à suffisant. Quant au degré d'autofinancement, il a augmenté sans parvenir à financer l'entier des investissements de l'exercice 2024. Par conséquent, la dette brute en rapport aux revenus s'améliore, mais reste qualifiée de moyenne.

La proportion des investissements par rapport aux dépenses totales diminue, mais reste encore très élevée sur l'exercice 2024.

Dès lors, une attention particulière est apportée par le Conseil municipal sur le suivi budgétaire des dépenses d'investissements.

La part du service de la dette augmente et devient plus pesante et forte pour la collectivité.

Les bons résultats de l'exercice permettent de maintenir le degré de dette nette par habitant à CHF 3'206, soit un niveau important, mais supportable.

Quant au taux d'autofinancement, il est qualifié de bon et permet d'entrevoir les futurs investissements avec plus de sérénité.

Conclusion

Dans un contexte économique incertain et des poussées inflationnistes, le compte 2024 s'inscrit comme l'un des meilleurs exercices de la dernière législature.

Compte tenu de la politique d'investissement nécessaire afin d'adapter les structures à l'évolution démographique, le Conseil municipal a décidé d'inscrire une réserve de politique budgétaire de CHF 500'000 au bilan sous les fonds propres dans le compte 2024.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal vous recommande d'approuver le compte 2024.

Ardon, mai 2025

Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte
2023

Budget
2024

Compte
2024

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	14'213'796.35	14'487'500.00	14'690'913.99
Revenus financiers	+ CHF	18'288'613.16	15'112'700.00	18'895'903.53
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	4'074'816.81	625'200.00	4'204'989.54
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	4'074'816.81	625'200.00	4'204'989.54
Amortissements planifiés	- CHF	2'443'920.09	2'440'000.00	2'815'950.41
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	341'042.21	240'200.00	351'506.19
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	18'509.96	52'900.00	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	1'250'000.00	-	500'000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	2'002'100.00	-
Excédent de revenus	= CHF	58'364.47	-	537'532.94

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	8'337'228.19	3'798'300.00	6'205'836.91
Recettes	- CHF	1'578'308.10	577'500.00	483'886.50
Investissements nets	= CHF	6'758'920.09	3'220'800.00	5'721'950.41
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	4'074'816.81	625'200.00	4'204'989.54
Investissements nets	- CHF	6'758'920.09	3'220'800.00	5'721'950.41
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	2'684'103.28	2'595'600.00	1'516'960.87
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

Compte de résultats échelonné

Compte
2024Budget
2024Compte
2023

	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	4'199'997.28	4'447'700.00	4'528'588.50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'077'319.71	2'918'500.00	3'105'700.66
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'314'355.10	2'317'000.00	2'693'638.16
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	341'042.21	240'200.00	351'506.19
36 Charges de transferts	6'334'281.16	6'589'600.00	6'421'608.88
37 Subventions redistribuées	-	-	-
Total des charges d'exploitation	16'266'995.46	16'513'000.00	17'101'042.39
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	11'478'437.47	8'853'000.00	11'652'825.32
41 Patentes et concessions	397'855.09	345'000.00	550'157.36
42 Taxes	2'969'438.73	2'989'900.00	3'282'700.95
43 Revenus divers	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	18'509.96	52'900.00	-
46 Revenus de transferts	2'549'622.33	2'132'500.00	2'285'755.86
47 Subventions à redistribuer	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	17'413'863.58	14'373'300.00	17'771'439.49
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	1'146'868.12	-2'139'700.00	670'397.10
34 Charges financières	262'476.91	228'600.00	267'407.11
44 Revenus financiers	423'973.26	366'200.00	634'542.95
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	161'496.35	137'600.00	367'135.84
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	1'308'364.47	-2'002'100.00	1'037'532.94
38 Charges extraordinaires	1'250'000.00	-	500'000.00
48 Revenus extraordinaires	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	-1'250'000.00	-	-500'000.00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	58'364.47	-2'002'100.00	537'532.94

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2023

Etat 31.12.2024

1	Actif	39'147'880.98	41'346'158.58
	Patrimoine financier	14'112'809.98	13'405'087.58
100	Disponibilités et placements à court terme	2'652'946.47	1'629'585.60
101	Créances	5'750'443.81	6'542'787.85
102	Placements financiers à court terme	300'000.00	-
104	Actifs de régularisation	2'011'467.75	1'844'762.18
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	110'601.00	100'601.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	3'287'350.95	3'287'350.95
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	25'035'071.00	27'941'071.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	22'780'000.00	25'733'000.00
142	Immobilisations incorporelles	20'000.00	22'000.00
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	1'110'071.00	1'110'071.00
146	Subventions d'investissement	1'125'000.00	1'076'000.00
2	Passif	39'147'880.98	41'346'158.58
	Capitaux de tiers	24'486'131.32	25'295'369.79
200	Engagements courants	3'433'496.05	1'736'396.58
201	Engagements financiers à court terme	4'850'000.00	1'760'000.00
204	Passifs de régularisation	3'146'392.17	3'797'471.11
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	11'345'000.00	16'290'259.00
208	Provisions à long terme	541'000.00	541'000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1'170'243.10	1'170'243.10
	Capital propre	14'661'749.66	16'050'788.79
29	Capital propre	14'661'749.66	16'050'788.79

Tableau de flux de trésorerie			Flux
Diminution des actifs et augmentation des passifs	provenance des fonds (+)		
Augmentation des actifs et diminution des passifs	emploi de fonds (-)		
Résultat ordinaire du compte de résultats			1'037'532.94
Résultat extraordinaire du compte de résultats			-500'000.00
Amortissements planifiés		+	2'815'950.41
Attributions aux fonds et financements spéciaux		+	351'506.19
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-	-
Réévaluations des prêts du PA		+	-
Réévaluations des participations du PA		+	-
Attributions au capital propre		+	500'000.00
Prélèvements sur le capital propre		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			4'204'989.54
Dépenses d'investissements			
50 Immobilisations corporelles		-	6'119'615.81
51 Investissements pour le compte de tiers		-	-
52 Immobilisations incorporelles		-	20'000.00
54 Prêts		-	-
55 Participations et capital social		-	-
56 Propres subventions d'investissement		-	66'221.10
57 Subventions d'investissement redistribuées		-	-
Recettes d'investissements			
60 Transferts au patrimoine financier		+	-
61 Remboursements		+	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		+	-
63 Subventions d'investissement acquises		+	483'886.50
64 Remboursement de prêts		+	-
65 Transferts de participations		+	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		+	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-5'721'950.41
	Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024	
100 Disponibilités et placements à court terme	2'652'946.47	1'629'585.60	
101 Créances	5'750'443.81	6'542'787.85	-792'344.04
102 Placements financiers à court terme	300'000.00	-	300'000.00
104 Actifs de régularisation	2'011'467.75	1'844'762.18	166'705.57
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	-
107 Placements financiers	110'601.00	100'601.00	10'000.00
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	3'287'350.95	3'287'350.95	-
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	-
200 Engagements courants	3'433'496.05	1'736'396.58	-1'697'099.47
201 Engagements financiers à court terme	4'850'000.00	1'760'000.00	-3'090'000.00
204 Passifs de régularisation	3'146'392.17	3'797'471.11	651'078.94
205 Provisions à court terme	-	-	-
206 Engagements financiers à long terme	11'345'000.00	16'290'259.00	4'945'259.00
208 Provisions à long terme	541'000.00	541'000.00	-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1'170'243.10	1'170'243.10	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			493'600.00
29 Capital propre	14'661'749.66	16'050'788.79	
Variation des liquidités et placements à court terme			-1'023'360.87
100 Disponibilités et placements à court terme	2'652'946.47	1'629'585.60	-1'023'360.87

Compte de résultats selon les tâches

Compte 2023

Budget 2024

Compte 2024

	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'438'665.69	96'889.65	1'340'500.00	92'100.00	1'434'958.53	143'244.10
1 Ordre et sécurité publics, défense	1'089'991.53	198'265.31	1'069'100.00	181'800.00	1'050'657.59	217'128.45
2 Formation	4'537'634.59	363'638.47	4'631'800.00	290'600.00	5'126'034.06	427'829.59
3 Culture, sports et loisirs, église	628'530.73	30'270.82	767'400.00	18'500.00	691'812.41	34'004.51
4 Santé	741'902.24	-	779'100.00	-	855'491.58	-
5 Prévoyance sociale	3'926'695.77	1'525'974.15	4'360'700.00	1'578'100.00	4'428'343.16	1'688'088.20
6 Trafic et télécommunications	1'731'128.48	244'894.53	1'483'300.00	223'000.00	1'669'343.41	222'870.30
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'525'951.41	1'604'277.88	1'672'000.00	1'512'200.00	1'679'330.43	1'606'516.88
8 Economie publique	422'003.66	192'795.00	467'400.00	271'600.00	417'944.62	283'303.01
9 Finances et impôts	2'206'254.55	14'050'117.31	596'400.00	10'997'700.00	1'004'454.80	14'272'918.49
Total des charges et des revenus	18'248'758.65	18'307'123.12	17'167'700.00	15'165'600.00	18'358'370.59	18'895'903.53
Excédent de charges		-		2'002'100.00		-
Excédent de revenus	58'364.47		-		537'532.94	

Compte de résultats selon les natures

Compte 2023

Budget 2024

Compte 2024

	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	4'199'997.28		4'447'700.00		4'528'588.50	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'077'319.71		2'918'500.00		3'105'700.66	
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'314'355.10		2'317'000.00		2'693'638.16	
34 Charges financières	262'476.91		228'600.00		267'407.11	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	341'042.21		240'200.00		351'506.19	
36 Charges de transferts	6'334'281.16		6'589'600.00		6'421'608.88	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	1'250'000.00		-		500'000.00	
39 Imputations internes	469'286.28		426'100.00		489'921.09	
40 Revenus fiscaux		11'478'437.47		8'853'000.00		11'652'825.32
41 Patentes et concessions		397'855.09		345'000.00		550'157.36
42 Taxes		2'969'438.73		2'989'900.00		3'282'700.95
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		423'973.26		366'200.00		634'542.95
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		18'509.96		52'900.00		-
46 Revenus de transferts		2'549'622.33		2'132'500.00		2'285'755.86
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		469'286.28		426'100.00		489'921.09
Total des charges et des revenus	18'248'758.65	18'307'123.12	17'167'700.00	15'165'600.00	18'358'370.59	18'895'903.53

Excédent de charges						
Excédent de revenus	58'364.47	-	-	2'002'100.00	537'532.94	-

Compte des investissements selon les tâches

Compte 2023

Budget 2024

Compte 2024

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	936'748.35	14'332.00	25'000.00	7'000.00	133'842.45	5'098.50
2 Formation	5'810'237.84	1'272'500.00	2'867'300.00	465'500.00	4'948'377.50	326'529.45
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	245'000.00	-	154'153.55	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	19'000.00	-	20'856.85	-
6 Trafic et télécommunications	559'562.65	-	160'000.00	-	360'763.00	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	221'620.62	291'476.10	482'000.00	105'000.00	525'045.81	152'258.55
8 Economie publique	809'058.73	-	-	-	62'797.75	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	8'337'228.19	1'578'308.10	3'798'300.00	577'500.00	6'205'836.91	483'886.50
Excédent de dépenses		6'758'920.09		3'220'800.00		5'721'950.41
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures

Compte 2023

Budget 2024

Compte 2024

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	7'388'588.34		3'649'300.00		6'119'615.81	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		100'000.00		20'000.00	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	735'000.00		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	213'639.85		49'000.00		66'221.10	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier	-		-		-	
61 Remboursements						
62 Transferts d'immobilisations incorporelles						
63 Subventions d'investissement acquises		1'578'308.10		577'500.00		483'886.50
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	8'337'228.19	1'578'308.10	3'798'300.00	577'500.00	6'205'836.91	483'886.50
Excédent de dépenses		6'758'920.09		3'220'800.00		5'721'950.41
Excédent de recettes	-		-		-	

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial		Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : Conseil Municipal / Assemblée primaire	Montant	Conseil Municipal décision du :	Montant	Assemblée primaire décision du :				
	Centre scolaire de Cordé										
	Structures d'accueil							19'880'962			
	Bibliothèque							9'409'019			
	Abris PC							909'201			
	Subvention Canton vs							1'910'335			
	Participation Genedis							-4'704'915			
	Total Centre Cordé	24'060'000	03.09.2018	2'750'000		2'750'000	18.12.2023	26'810'000	26'904'602	-94'602	31.12.2025

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
	Véhicule de police	0	60'097	60'097	11.07.2024
	OCAA - matériel de crise	0	52'208	52'208	25.01.2024
	Réfection Rue de Cordé	1'30'000	315'399	185'399	22.02.2024
	Irrigation - Combasse	0	62'798	62'798	28.03.2024

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.



RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2024 A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA COMMUNE D'ARDON

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (Ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joint de la Commune d'Ardon, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de résultats et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre 2024, basés sur le plan comptable MCH2.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Réviseur agréé au registre de l'ASR n°505536



Comptabilité - Révision - Fiscalité - Administration et domiciliation de sociétés - Expertise - Contentieux
Fiduciaire des Alpes Vétroz SA - Route cantonale 18 - CH-1963 Vétroz - T 027 346 36 15 - vetroz@fidalpes.ch

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 93 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées en 2022 ;
- l'endettement net de la Commune est considéré comme important et que durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil communal aura lieu le 8 mai 2025.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 537'532.94 et un capital propre de CHF 16'050'788.79.

Vétroz, le 5 mai 2025 – FM/ta

Fiduciaire des Alpes Vétroz SA

Samuel Abbet
Réviseur



Stéphane Germanier
Réviseur agréé



Freddy Mettraux
Réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Réviseur agréé au registre de l'ASR n°505536

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la commune d'Ardon

1. Base légale

L'établissement du compte de la commune d'Ardon se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La commune d'Ardon se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 5'000.

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 15'000 par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif**6.1.1. Patrimoine financier (PF)**

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 15'000 par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 8% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 8% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 8% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 9% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10 %.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr 0.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 5'000.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 10'000

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Version du 26.04.2023

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	14'661'750	1'389'039	-	16'050'789
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	929'359	351'506	-	1'280'865
291	Fonds classés dans le capital propre	-	-	-	-
294	Réserves de politique budgétaire	3'000'000	500'000		3'500'000
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	10'732'390	537'533		11'269'923

Tableau des immobilisations

Compte N°/Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires
Comptes ordinaires							
1400 Terrains	-			-		-	0%
1401 Routes / voies de communication	1'911'000	315'399		2'226'399	179'399	2'047'000	7%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA	566'000	85'885		651'885	54'885	597'000	7%
1403 Autres travaux de génie-civil	3'083'000	469'958	152'259	3'400'699	278'699	3'122'000	7%
1404 Bâtiments du PA	16'967'000	4'907'084	250'000	21'624'084	1'979'084	19'645'000	8%
1405 Forêts PA	-			-		-	0%
1406 Biens meubles du PA	253'000	257'670	5'099	505'571	183'571	322'000	35%
1409 Autres immobilisations corporelles	-			-		-	50%
1420 Logiciel du PA	-			-		-	50%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-			-		-	50%
1429 Autres immobilisations incorporelles	20'000	20'000		40'000	18'000	22'000	50%
144X Prêts	-			-		-	Selon risque
145X Participation capital social	110'021			110'021		110'021	Selon risque
146X Subventions d'investissement	1'125'000	149'842	76'529	1'198'312	122'312	1'076'000	10%
Total comptes ordinaires	24'035'021	6'205'837	483'887	29'756'971	2'815'950	26'941'021	
Comptes spécifiques							
(Entreprises électriques, téléphériques et navigation)							
1400.x Terrains							
1401.x Routes / voies de communication							Selon Notice A 1995 AFC
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA							Selon Notice A 1995 AFC
1403.x Autres travaux de génie-civil							Selon Notice A 1995 AFC
1404.x Bâtiments du PA							Selon Notice A 1995 AFC
1405.x Forêts PA							Selon Notice A 1995 AFC
1406.x Biens meubles du PA							Selon Notice A 1995 AFC
1409.x Autres immobilisations corporelles							Selon Notice A 1995 AFC
1420.x Logiciel du PA							Selon Notice A 1995 AFC
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA							Selon Notice A 1995 AFC
1429.x Autres immobilisations incorporelles							Selon Notice A 1995 AFC
144X.x Prêts							Selon Notice A 1995 AFC
145X.x Participation capital social	1'000'050			1'000'050		1'000'050	Selon Notice A 1995 AFC
146X.x Subventions d'investissement							Selon Notice A 1995 AFC
Total comptes spécifiques	1'000'050	-	-	1'000'050	-	1'000'050	
Total immobilisations du PA	25'035'071	6'205'837	483'887	30'757'021	2'815'950	27'941'071	

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme						
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.	
	n/a en 2024				-	
					-	
					-	
					-	
					-	
					-	
					-	

208 Provisions à long terme						
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.	
	Provision pour pertes sur débiteurs	541'000	-		541'000	
					-	
					-	
					-	
					-	
					-	
					-	

Total provisions à court terme		-	-	-	-	
Total provisions à long terme		541'000	-	-	541'000	
Total des provisions		541'000	-	-	541'000	

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Société anonyme						
FMV	5'010		250'500	8'350	25'050	25'050
BCV	20		200	77	2'020	2'020
CFF SA	16		3'200	-	1	1
ESR Multimédia SA	1'080		108'000	9'180	108'000	108'000
Fondation						
Société coopérative						
Divers						
Lizerne & Morge SA	20		200'000	10'040	240'000	240'000
Genedis SA	490		490'000	44'100	735'000	735'000